



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-41**

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 20 août dernier, a adopté le premier projet de règlement **2018-41**, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de préciser certaines définitions apparaissant à l'article 1.10 – Terminologie, et de modifier l'article 2.3.3.6 relatif aux usages autorisés dans la classe I-f – Aéroportuaire – Type 2.

L'objet de ce règlement vise à préciser, d'une part, les définitions d'un bâtiment et d'une construction complémentaires, lesquelles s'appliquent sur l'ensemble du territoire et d'autre part, à remplacer l'usage 2091 – *Industrie de boissons gazeuses* par la classe d'usage 209 *Industrie de boissons* dans la liste des usages autorisés de la classe I-f - *Aéroportuaire – Type 2*, applicables dans le secteur de l'aéroport.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire en ce qui concerne la modification des usages.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le **lundi 17 septembre 2018, à compter de 20 h**, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans s'y rattachant, sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 août 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**